



Échanges de groupes - Rencontres en tiers lieu

publié le 14/01/2022 - mis à jour le 23/11/2023

Informations communes aux académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers

Descriptif :

Informations communes aux académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers

Sommaire :

- Rencontres en tiers lieu

● Rencontres en tiers lieu

- Les deux groupes d'élèves sont hébergés dans une même structure d'accueil (auberge de jeunesse, centre d'accueil, etc.) en France ou en Allemagne.
- La [demande de subvention](#) doit parvenir à l'OFAJ (csp@ofaj.org et en copie le rectorat d'académie) **avant le 31 janvier de l'année civile au cours de laquelle la rencontre a lieu**. Pour les rencontres ayant lieu entre le 1er janvier et le 15 mars, il est indispensable que le formulaire de demande de subvention soit retourné trois mois avant le début de la rencontre.
- L'établissement du pays dans lequel se déroule la rencontre dépose la demande de subvention pour les deux établissements. Il est souhaitable que le lieu des rencontres alterne entre la France et l'Allemagne.
- La durée minimale de séjour de 4 jours.
- Le nombre maximal d'élèves subventionnés est de 60.
- Pour garantir la qualité et la parité de l'échange, la proportion de participantes et participants issus des deux groupes d'élèves ne doit pas dépasser un tiers-deux tiers.

Pour plus d'informations

[Rencontres en tiers lieu](#)

Contact : Patricia Paquier

+49 30 288 757-30

paquier@ofaj.org



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.